



### DU LOGEMENT PERMANENT POUR NOS VALLÉES !

Après Chamonix, Bidart, Annecy, Bonifacio... six communes de la Vallée d'Aspe donnent la priorité aux résidences principales.

En effet, l'adoption du PLUI de la Communauté de communes du Haut-Béarn va permettre à six communes de la Vallée d'Aspe (Accous, Bedous, Lescun, Issar, Aydius et Lourdes-Ichère) de mettre en place la servitude de résidence principale.

Introduite par la loi Echaniz-Le Meur du 24 novembre 2024, la servitude de résidence principale permet aux communes situées en zone tendue ou comptant plus de 20 % de résidences secondaires de délimiter, dans leurs documents d'urbanisme, des secteurs exclusivement réservés à la construction de résidences principales.

En clair, les terrains constructibles identifiés ne pourront accueillir qu'une construction destinée à de la résidence principale, comme propriétaire occupant ou en location.

Ce dispositif permet de lutter contre la spéculation foncière et immobilière dans nos territoires en donnant la priorité au logement permanent.

Je me réjouis que les dispositifs, permettant de rééquilibrer économie touristique et vie à l'année, créés par la loi que j'ai eu l'honneur de porter puissent se déployer ici en Vallée d'Aspe comme à travers le pays.

Nos élus locaux sont les mieux placés pour savoir ce dont nos territoires ont besoin, c'était tout le sens de la démarche que nous avons menée sur ce texte.

J'étais au micro d'Ici Béarn Bigorre lundi 23 février pour en discuter.



ÉCOUTER MON INTERVIEW

### SALON DE L'AGRICULTURE 2026

Mercredi 25 février, j'étais présent au Salon de l'Agriculture, aux côtés de la délégation du groupe socialiste, pour rencontrer les organisations syndicales agricoles, les chambres d'agriculture, les coopératives ainsi que les acteurs du pastoralisme. Ces échanges ont été francs et approfondis. Ils nous ont permis d'entendre les réalités du terrain, les difficultés économiques persistantes, mais aussi les attentes fortes du monde agricole.

À cette occasion, nous avons présenté notre proposition de loi « Produire autrement », qui vise à garantir un véritable partage de la valeur au sein des filières et à concilier durablement le monde agricole et la société. Face aux revenus insuffisants, à la concurrence déloyale de produits importés ne respectant pas nos normes sociales et environnementales, et aux tensions croissantes autour des modèles de production, nous portons quatre priorités claires : organiser le partage de l'eau dans un cadre concerté et planifié, relancer le plan Écophyto dans une approche pleinement agroécologique, engager un grand plan national en faveur de l'élevage et défendre un revenu digne par des régulations économiques efficaces.

À rebours des dernières orientations gouvernementales – notamment la loi d'orientation agricole adoptée en février 2025 et la loi dite « Duplomb » – qui ont contribué à hystériser le débat sans répondre aux défis majeurs que sont l'adaptation au changement climatique et le renouvellement des générations, nous voulons sortir des oppositions stériles et construire des solutions concrètes, justes et durables. Je remercie mes collègues Mélanie Thomin et Dominique Poier pour le travail qu'ils ont mené sur la rédaction de ce texte.



### NOUS DISONS TOUJOURS NON AU MERCOSUR !

Le vendredi 9 janvier 2026, le Conseil de l'Union européenne a adopté l'accord UE-Mercosur, malgré le vote d'opposition de la France et la mobilisation sans faille des élus socialistes.

Le 21 janvier, le Parlement européen a voté la saisine de la Cour de Justice de l'Union européenne afin de vérifier la conformité de l'accord UE-Mercosur avec les traités européens.

Cette décision constitue une victoire politique majeure. Obtenue dans un rapport de force serré, à dix voix près, elle est le fruit de plusieurs mois de mobilisation. Depuis des mois, les socialistes portent la voix de celles et ceux qui vivent, travaillent et produisent dans nos territoires. Cette voix a été entendue.

La saisine de la Cour de Justice marque un coup d'arrêt salutaire à un accord qui fait peser des menaces directes sur l'agriculture européenne. C'est aussi une victoire pour les consommateurs, qui ont droit à une alimentation sûre, traçable, respectueuse de l'environnement et de la santé publique.

Je regrette la décision de l'exécutif européen d'appliquer provisoirement l'accord.

### L'ASSEMBLÉE NATIONALE ADOPTE LE TEXTE VISANT A RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ

En février 2025, j'avais accueilli, sur le site de la Société hydroélectrique du Midi (SHEM) à Laruns, mes collègues Marie-Noëlle Battistel et Philippe Bolo, rapporteurs d'une mission d'information consacrée aux modes de gestion et d'exploitation des installations hydroélectriques.

Dans la continuité de ces travaux, l'Assemblée nationale a adopté, le jeudi 5 février, la proposition de loi co-rapportée ma collègue socialiste Marie-Noëlle Battistel visant à relancer les investissements dans le secteur de l'hydroélectricité pour contribuer à la transition énergétique et ainsi lever le contentieux entre la France et l'Europe.

Cette proposition de loi vise à répondre à une situation de blocage ancienne. En effet, faute d'issue depuis près de 20 ans, les concessions hydroélectriques historiques arrivaient progressivement à échéance : près d'un tiers du parc aurait été concerné d'ici 2030. Deux tiers des installations de la SHEM étaient d'ores et déjà touchés.

Cette situation nationale avait des conséquences très concrètes dans les territoires. Au cours des débats, je suis intervenu pour souligner la situation de la vallée d'Ossau, où l'adoption de cette proposition de loi permettra enfin de débloquer des projets d'investissement attendus depuis de nombreuses années.

La proposition de loi portée par le groupe socialiste offre une occasion historique de clore définitivement le contentieux opposant la France à la Commission européenne sur un enjeu majeur de souveraineté énergétique en évitant la mise en concurrence.

Fruit de dix années de travaux parlementaires, elle consacre un large consensus politique et syndical en faveur du refus de la mise en concurrence des barrages et de la préservation du groupe EDF. Cette proposition de loi retient la solution la plus protectrice de l'intérêt général, avec un régime d'autorisation tout en maintenant la propriété publique des ouvrages et l'intégrité d'EDF, sans contreparties excessives.

En Vallée d'Ossau, l'exploitation hydroélectrique est un vivier d'emplois et permet aussi aux collectivités locales d'augmenter leurs ressources financières. Avancer sur ce sujet est essentiel pour protéger ce joyau économique et environnemental de notre territoire. L'hydroélectricité est une énergie verte qu'il faut développer pour garantir notre souveraineté et décarboner notre mix énergétique. Ce texte va dans le bon sens.

### L'ASSEMBLÉE NATIONALE ADOPTE DE NOUVEAU LES PROPOSITIONS DE LOI SUR LES SOINS PALLIATIFS ET LA FIN DE VIE

Ce n'est pas sans émotions que j'ai voté, mercredi 25 septembre, en faveur des deux propositions de loi sur les soins palliatifs et l'aide à mourir. Il s'agit d'une nouvelle étape franchie dans ce combat que nous menons depuis plusieurs années au Parlement.

Ce sujet fait écho à nos propres parcours de vie et aux histoires douloureuses, médiatiques ou non, qui ont démontré les insuffisances du droit actuel.

Afin d'accompagner chacune et chacun dans sa fin de vie, il est tout d'abord indispensable de développer les soins palliatifs. Alors que les besoins sont croissants (à cause du vieillissement démographique, de la croissance des affections longue durée...), l'offre en soins palliatifs ne suffit pas à répondre à toutes les situations de souffrance. Nous avons veillé à ce que l'accès à l'aide à mourir soit encadré par 5 critères cumulatifs : être majeur ; être de nationalité française ou résider de façon stable et régulière en France ; être atteint d'une affection grave et incurable, qui engage le pronostic vital, en phase avancée ou terminale ; présenter une souffrance liée à cette affection qui est soit réfractaire aux traitements, soit insupportable selon la personne lorsqu'elle a choisi de ne pas recevoir ou d'arrêter de recevoir un traitement et être apte à manifester sa volonté de façon libre et éclairée.

Cette première proposition de loi va notamment permettre la création de maisons d'accompagnement et de soins palliatifs. Nous nous sommes particulièrement mobilisés pour que ces maisons ne soient pas gérées par des acteurs privés à but lucratif afin d'éviter la marchandisation de la fin de vie. Par ailleurs, l'effectivité de cette loi sera conditionnée à la mobilisation par le Gouvernement de moyens financiers et humains suffisants dans les prochains textes budgétaires.

La seconde proposition de loi crée un « modèle français » de l'aide à mourir. Elle est nécessaire car le bilan de la sédation profonde et continue jusqu'au décès créée par la loi Claeys-Leonetti du 2 février 2016 ne répond pas ou mal à toutes les situations de souffrance. Nous avons veillé à ce que l'accès à l'aide à mourir soit encadré par 5 critères cumulatifs : être majeur ; être de nationalité française ou résider de façon stable et régulière en France ; être atteint d'une affection grave et incurable, qui engage le pronostic vital, en phase avancée ou terminale ; présenter une souffrance liée à cette affection qui est soit réfractaire aux traitements, soit insupportable selon la personne lorsqu'elle a choisi de ne pas recevoir ou d'arrêter de recevoir un traitement et être apte à manifester sa volonté de façon libre et éclairée.

Cette évolution législative est attendue par les Françaises et les Français. Le débat parlementaire va continuer au Sénat mais le Président de la République et son Gouvernement ne doivent plus tergiverser. Nous demandons à ce que ce texte puisse être définitivement adopté avant l'été.

Graphic with text: 'NOUVELLE ÉTAPE FRANCHIE ! L'Assemblée adopte en seconde lecture les lois développant les soins palliatifs et crée une aide à mourir' alongside a photo of a legislative session.

### LA MOBILISATION CONTINUE POUR NOS LANGUES RÉGIONALES

Inlassablement, ministre après ministre, nous poursuivons notre mobilisation en faveur de l'enseignement de l'euskara et, plus largement, de nos langues territoriales.

Le lundi 13 janvier, j'étais aux côtés du bureau de l'Office Public de la Langue Basque et de mes collègues parlementaires au ministère de l'Éducation nationale pour un rendez-vous avec le Ministre Edouard Geffray et la Direction générale de l'enseignement scolaire.

Place de la langue dans les examens (baccalauréat et DNB), formation et recrutement des professeurs, généralisation et sécurisation de l'offre bilingue : nous portons, de manière unanime et déterminée, les revendications du territoire.

Je comprends l'impatience et les fortes attentes des acteurs locaux. Les avancées sont parfois lentes, nous pouvons en convenir, mais elles sont réelles. Chaque échange permet de consolider juridiquement et institutionnellement la place de l'euskara dans l'éducation nationale.

Soyez assurés que nous continuerons à nous mobiliser avec constance et détermination pour faire progresser concrètement ces engagements.



### LE MOT DES STAGIAIRES : MARGAUD EN STAGE EN CIRCONSCRIPTION ET À L'ASSEMBLÉE

"Déjà engagée dans la réalisation de notre territoire, notamment à travers les actions que je mène avec l'association du Béarn aux Grandes Écoles, il m'a paru essentiel de réaliser ce stage auprès d'un député partageant les mêmes valeurs que moi [...]".



LIRE PLUS

Graphic for 'À VOIR AUSSI...' featuring Inaki Echaniz and the text 'LA POLITIQUE ET MOI'.

VOIR MON ENTRETIEN

### BILAN CIRCO'

De nombreux échanges et déplacements ont rythmé le mois de janvier et de février : plongée dans mon agenda !

Graphic titled 'BILAN JANVIER ET FÉVRIER EN CIRCONSCRIPTION' listing various events and dates from 05/01 to 17/02.